

Vincennes le 13. 7^{bre} 1846.

Messieurs et Compagnie,

J'ai reçu votre lettre du 31 Août. Il faut que vous me croyiez bien simple pour que dans le cas où j'aurais demandé un compte je pûne me contenter de celui que vous m'envoyez. Purement j'en ai pas demandé et m'en ennuoyant un, vous avez fait une maladresse, si rien de plus. — Je vous autoriserais à toucher la balance de fr. 5.000 quand il vous plaira de régler vos comptes avec moi. à votre départ vous tenez, je vois, dans mes lettres. Je pense que ma dernière lettre vous aura fait comprendre, ce que vous ne pourriez comprendre, dans ma précédente. Il est grand temps en effet que vous me compreniez... pour moi je crois me vous avoir compris que trop. aux conditions auxquelles vous me proposez de me renvoyer un faire, je dois renoncer à en recevoir. votre petit frère Francis sera à mon avis, aucune des vertus religieuses. Ses assertions ne valent pas mieux que lui. vous vous plaindre de la salle d'étude. lui il se plaindrait de tout. de la chambre quoiqu'il y fut seul, du lit quoiqu'il n'ait occupé que l'intérieur d'un second lit, de la cuisine, quoi qu'elle soit meilleure qu'en aucun séminaire de France, de moi qui certainement lui tenais très mal cher et en étois fort mécontent. et de bien d'autres ^{d'autres} fait est que moi ni aucun père ne soutiens les pères comme lui. je vous plains de les former tels, plus encore de les soutenir dans leur tort. j'en ai eu un, dont on a dit beaucoup de bien. j'étais absent je ne sais rien par ~~moi~~ même. Mais j'en ai appris d'un évêque qu'il n'avait que des plaintes à lui faire, sur vous, votre maison et sur la manière dont les frères sont formés.

J'ai regretté d'avoir des plaintes à faire. Mais après tout de réclamation
ou a-t-on une fois, voulu? m'a-t-on une fois fait justice? a-t-on cessé de
se plaindre. un tel état de choses ne peut durer. j'ai l'honneur d'être
avec respect,

Votre humble serviteur

† Célestine C. De Vire.